



PRÉCONISATIONS DE GESTION POUR LE GASTOR D'EURASIE



- Cette fiche de recommandations fait partie d'un outil de mise en œuvre du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), visant à aider à la prise en compte dans la gestion forestière des espèces animales et végétales emblématiques et menacées. Elle est issue d'un travail partenarial entre forestiers et naturalistes.
- Cette fiche n'a pas de caractère réglementaire et n'est pas imposée dans les documents de gestion durable, mais relève d'une boîte à outils dans laquelle les forestiers qui souhaitent s'investir davantage pour la protection de la biodiversité pourront trouver des mesures concrètes à mettre en œuvre, lorsqu'ils sont en présence de l'une de ces espèces.
- Cette fiche ne conditionne pas l'accès à des aides publiques de gestion durable de la forêt. Certains objectifs pourront être atteints à court terme, d'autres nécessiteront une longue évolution dans la gestion. L'ensemble de l'outil et de son fonctionnement est présenté à la page internet :

 $\underline{http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html$



ÉCOLOGIE / HABITAT

Le Castor, animal territorial, s'installe dans le lit mineur des cours d'eau, aménageant des huttes de branchages extrêmement solides, parfois creusant des terriers en berge. Il est inféodé aux boisements de berge composés d'aulnes, frênes, saules, peupliers... dont il se nourrit (écorces et feuilles) et qu'il utilise pour ses huttes et barrages.

L'activité d'un groupe familial (de 4 à 6 animaux) se déroule sur un linéaire de 1 à 3 km de cours d'eau.



PRÉCONISATIONS DE GESTION



ACTEURS CONCERNÉS

	Entreprise de travaux forestiers	Gestionnaire forestier	Administration
Maintenir une ripisylve large et continue issue de régénération naturelle	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées.	Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier et objectif à intégrer. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de chantier à prévoir.	Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence de l'espèce et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté. Autorisations de défrichement : Prise en compte pour décision d'autorisation ou pas.
Maintenir sur les berges des gros arbres creux, des ronciers, des souches	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées.	Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier et objectif à intégrer. Martelage ou tournées : Identification et marquage sur le terrain lors des martelages. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de respect des zonages à intégrer.	Document de gestion durable : Porter-à-connais- sance de la présence de l'espèce et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
Assurer la tranquillité à proximité des secteurs de reproduction connus (huttes) pendant la période sensible (avril à août)	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées.	Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier et objectif à intégrer. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Au stade travaux, matérialiser les emprises et contrôler leur respect par les entreprises.	Document de gestion durable : Porter-à-connais- sance de la présence de l'espèce et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
Cas particulier des plantations de peupliers : réaliser la plantation à plus de 15 mètres de la berge et favoriser la recolonisation naturelle des berges	Précautions de chantier: Respecter les emprises délimitées, laisser la végétation recoloniser la bande située en bord de cours d'eau, broyer entre les rangs seulement tous les 3 ans si nécessaire.	Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier et objectif à intégrer. Travaux d'entretien : Laisser la végétation recoloniser la bande située en bord de cours d'eau, broyer entre les rangs seulement tous les 3 ans si nécessaire. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de chantier à prévoir.	Document de gestion durable: Porter-à-connais- sance de la présence de l'espèce et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.

CONTACTS ET PLUS D'INFORMATIONS

Pour plus d'information sur l'espèce, sa répartition ou des actions de gestion à réaliser, vous pouvez consulter et contacter :

En Auvergne Groupe Mammalogique d'Auvergne assogma@mammiferes.org En Rhône-Alpes LPO Auvergne-Rhône-Alpes Baptiste Doutau | <u>baptiste.doutau@lpo.fr</u>